

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2015 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 23 mars 2015 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Madame Christine DURAND, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLÈRE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absentes excusée : Madame Catherine BIGAY donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE

Monsieur Rémy ARQUILLÈRE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Les comptes-rendus des réunions du 23 février et 7 mars sont approuvés à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

*** Construction du nouveau groupe scolaire**

Les travaux se poursuivent normalement. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude concernant l'entreprise Toitures Roannaises, en charge de l'étanchéité du bâtiment. L'entreprise est en redressement judiciaire et passe devant le Tribunal de Commerce demain matin.

Sur ce lot, il reste à terminer l'étanchéité de la classe maternelle, l'étanchéité du préau, la passerelle et l'auvent de l'entrée. L'entreprise s'est engagée à terminer au moins l'étanchéité de la classe maternelle.

L'isolation par l'extérieur est en train d'être posée. Le plâtrier a fait des essais de lasure. D'autres échantillons seront réalisés. Des choix ont été faits concernant les couleurs, les finitions.

*** Aménagement du bourg**

L'enfouissement des réseaux continue.

La signature du marché de travaux avec les entreprises EUROVIA et CHARTIER aura lieu le 24 mars.

Pour la partie de travaux eaux pluviales sur la Rue du Château, une réunion est programmée le 31 mars, pour un commencement des travaux le 7 avril.

Ces travaux seront faits par la SADE. Le Syndicat des Eaux de la Teyssonne réalisera le changement de la canalisation d'eau potable et des branchements.

Pour la partie Route de Lespinasse, on attend que les services ERDF réalisent l'enfouissement du départ de la ligne haute tension.

Enfin, concernant le Très Haut Débit, Changy et Saint Bonnet des Quarts étant les premières communes desservies, nous « essayons les plâtres ». L'entreprise découvre au fur et à mesure que le chantier avance, des choses à faire qui n'étaient pas prévues au départ. Ainsi, ils vont mettre en place plusieurs chambres supplémentaires sur la commune de Changy.

*** Aménagement du bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis quelques années, c'est la commune qui prend en charge les extensions de réseaux lorsqu'une parcelle constructible n'est pas desservie. Ca a été le cas lors de la construction des maisons TULOUP et THIVANT.

Madame MOUSSIÈRE, comptable publique, a demandé à la Mairie d'amortir ces travaux.

Monsieur le Maire propose un amortissement sur 10 ans.

Le Conseil Municipal décide d'amortir les travaux d'extension de réseaux sur 10 ans, soit 1435 € par an.

* Local commercial

Le permis de construire a été déposé le 6 mars 2015. Le délai d'instruction est fixé à 6 mois, car il s'agit d'un établissement recevant du public.

Monsieur RIVOLIER a fait parvenir un devis estimatif des travaux, s'élevant à 178.684,00 € HT, soit 251.277 € TTC.

L'appel d'offre pour les travaux devrait être lancé sous 15 jours.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur Yves RIMOUX présente les comptes administratifs 2014 de la commune et du lotissement. Les résultats se présentent comme suit :

Compte administratif 2014 Budget Communal en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		113.499,12 €		200.410,42 €		313.909,54 €
Opération de l'exercice	344.101,23 €	406.053,79 €	390.014,46 €	307.701,39 €	734.115,69 €	713.755,18 €
Totaux	344.101,23 €	519.552,91 €	390.014,46 €	508.111,81 €	734.115,69 €	1.027.664,72 €
Résultats de Clôture		175.451,68 €		118.097,35 €		293.549,03 €
Restes à Réaliser			862.767,22 €	780.961,00 €	862.767,22 €	780.961,00 €
Totaux Cumulés	344.101,23 €	519.552,91 €	1.252.781,68 €	1.289.078,1 €	1.596.882,91 €	1.808.625,72 €
Résultats Définitifs		175.451,68 €		36.291,13 €		211.742,81 €

Compte administratif 2014 Budget Lotissement en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49.916,17 €		249.296,77 €		299.212,94 €	
Opération de l'exercice	439,80 €	70.481,70 €	0,00 €	0,00 €	439,80 €	70.481,70 €
Totaux	50.355,97 €	70.481,70 €	249.296,77 €	0,00 €	299.652,74 €	70.481,70 €
Résultats de Clôture		20.125,73 €	249.296,77 €		229.171,04 €	
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	50.355,97 €	70.481,70 €	249.296,77 €	0,00 €	299.652,74 €	70.481,70 €
Résultats Définitifs		20.125,73 €	249.296,77 €		229.171,04 €	

Le Conseil a entendu et approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2014.

COMPTE DE GESTION 2014

Les comptes de gestion sont les comptes élaborés par le percepteur. Ils sont identiques aux comptes administratifs précédemment cités. Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2014.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 du budget général, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice,

- + 175.451,68 €uros pour le budget général,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat pour le budget lotissement et pour le budget Forêt de Rebruns,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET GENERAL

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
A Résultat de l'exercice (signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 96.914,06
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 228.658,79
Transfert des résultats du budget Assainissement Clos	+ 15.677,46
C RESULTAT A AFFECTER	
= A+B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci dessous)	DEFICIT
	341.250,31
<u>D SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D 001 (besoin de financement)	0,00
R 001 (excédent de financement)	163.210,10
Transfert des résultats du budget Assainissement clos	37.200,32
	200.410,42
<u>E SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</u>	
Besoin de financement	428.161,61
Excédent de financement :	0,00
F BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	227.751,19
AFFECTATION = C =G+H	341.250,31
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	227.751,19
H Report en fonctionnement R 002	113.499,12
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

FISCALITE : VOTE DES TROIS TAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de délibérer expressément sur le taux des taxes directes locales même si ces taux demeurent inchangés. A titre d'information, la dernière augmentation de l'ensemble des taxes date de décembre 2004 et s'élevait à 3%.

Remémorant les taux présents :

- Taxe d'habitation : 8.66 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.58 %

Où cet exposé, compte-tenu des investissements prévus sur les prochaines années, et d'une baisse de près de 8.000,00 € de dotation de l'Etat, le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux communaux de 2 %. Les taxes directes seront les suivantes :

- Taxe d'habitation : 8,83 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,91 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,28 %

BUDGETS PRIMITIFS 2015

*** Budget général**

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2015 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 600.798,68 € pour la section de fonctionnement
- 1.901.414,90 € pour la section d'investissement

*** Budget Forêt sectionale de Rebruns**

Monsieur le Maire continue en présentant le budget primitif de la forêt sectionale de Rebruns qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 69.698,12 € pour la section de fonctionnement
- 66.718,17 € pour la section d'investissement

*** Budget Lotissement**

Monsieur le Maire termine la présentation avec le budget primitif Lotissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 121.400,07 € pour la section de fonctionnement
- 250.738,77 € pour la section d'investissement

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- MFR SAINT GERMAIN LESPINASSE
- COMITÉ D'ENTRAIDE DU ROANNAIS
- ARRAVEM

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention à ces associations.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

*** Roannais Agglomération**

- *Exercice des pouvoirs délégués du Président et du bureau de Roannais Agglomération* : Le Conseil communautaire prend acte.

- *Compétence prévention du risque inondation – Mise à disposition du barrage de l’Oudan à Roannaise de l’eau*
- *Redevance d’occupation de la gravière aux oiseaux* : Fixée à 500 € par an pour la fédération départementale des chasseurs de la Loire, 500 € par an pour la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Loire.
- *SIEL : Compétence optionnelle SAGE* : Le Conseil Communautaire délègue la compétence SAGE pour un montant fixé annuellement à 24.400,00 €, auxquelles s’ajouteront les prestations effectuées par le SIEL
- *Adoption de l’intérêt communautaire : développement économique* : Le Conseil Communautaire considère que l’entretien des sentiers d’intérêt communautaire empruntant des voies communales ou des chemins ruraux ne relève pas de la compétence de Roannais Agglomération.
- *Plan Local d’Insertion par l’économie* : Approuvé
- *Déploiement d’un réseau de fibre optique travaux 2015* : Le SIEL envisage de réaliser les travaux sur 6 PM, et de déployer en totalité le PM4. La participation de Roannais Agglomération est évaluée à 2.652 K €, soit 500 € par commune.
- *Investissement territorial intégré – Candidature de Roannais Agglomération* : Le Conseil Communautaire donne son accord pour la dépose d’une candidature à un investissement territorial intégré. Cette candidature impose que Roannais Agglomération présente un programme d’actions de 8 M € minimum, répondant aux objectifs des 4 thématiques du PO/FEDER/FSE mobilisés au profit du volet urbain.
- *Site de proximité : Convention avec les communautés de communes du Pays d’Urfé, Vals d’Aix et Isable et la COPLER* : les missions du Site de Proximité seront conduites sur 36 communes rurales et péri-urbaines de la communauté d’agglomération. Roanne, Riorges, Mably et Le Coteau ne sont pas concernées. La participation de Roannais Agglomération est fixée à 18.500,00 €, mise à disposition d’un agent à temps complet et mise à disposition d’un véhicule, pour l’année 2015.
- *Centre aquatique – Choix du Site d’implantation* : Le Conseil Communautaire a choisi le Marcelet Ouest – Riorges.
- *Tarifs 2015 – Boutique de La Cure Saint Jean Saint Maurice*
- *Saint Bonnet des Quarts : fonds de concours au bénéfice du SIEL* : Le Conseil Communautaire approuve la nécessité de raccorder électriquement trois ouvrages du système d’assainissement collectif des eaux usées, sur la commune de Saint Bonnet des Quarts : station d’épuration et deux postes de relevage.
- *Acquisition d’un véhicule utilitaire pour le service déchets ménagers – Remise gracieuse de pénalités à la société FAURE ET FILS* : Remise partielle d’un montant de 20.900,00 €.

* Syndicat des Eaux de la Teyssonne

- Convention de vente d’eau par la Roannaise de l’Eau au Syndicat
- Convention de cession de deux anciens modules d’ultrafiltration à la commune de Saint Mamet la Salvetat
- Engagement et mandatement des dépenses avant l’adoption du budget
- Questions diverses : Mise en conformité des rejets, neutralisation des sources des Biefs et du Vauzet, Acheminement et fourniture d’électricité

* Association Jeunesse et Sports

Madame Corinne THIVANT fait un compte-rendu du Conseil d’Administration de l’Association Jeunesse et Sports, qui a eu lieu le Mercredi 4 mars 2015.

- Bilan de l’accueil de loisirs de la Toussaint et de l’hiver
- Point sur l’accueil de loisirs des mercredis
- Point sur les interventions en temps périscolaire et tarification

- Point sur les différents projets jeunes
- Changement de personnel en cours d'année
- Changement de présidence
- Questions diverses

* Conseil d'école

Madame Patricia GOUTORBE fait un compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu mardi 17 mars 2015. Un point sur les effectifs a été fait. Actuellement, il y a 76 élèves (29 élèves en cycle 1, 26 élèves en cycle 2, 21 élèves en cycle 3). Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015 sont de 79 élèves. 5 départs en 6^{ème}, 5 inscriptions déjà faites et 5 inscriptions à venir.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 27 AVRIL 2015 à 20H30.</p>
